

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité : Comptes 2025

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Mesdames Paola Pache, Cosette Perfect et Patricia Vinciguerra, Messieurs Corentin Binamé, Michael Crottaz, Yves Fauth, Richard Golay, Marc Veraguth et votre président rapporteur, a étudié les Comptes 2025 lors de sa séance du 18 mai 2026.

Monsieur le Syndic Alain Monod et Monsieur Romuald Ntennou, chef du service des finances, représentaient la Municipalité.

Informations préalables

Monsieur Monod indique que la Municipalité n'est pas satisfaite de ces Comptes 2025 déficitaires et qui nécessitent un prélèvement sur les fonds de réserves pour les améliorer. Il relève que le montant de ces prélèvements est cependant nettement inférieur au montant prévu initialement par le Budget 2025. Il précise que certains éléments financiers ne sont pas maîtrisables par la Commune (ex. : péréquation, facture sociale), mais que sur les éléments maîtrisables, la Municipalité a cherché à pouvoir influencer le résultat notamment par des économies ou des réductions de coûts.

Le Président tient à féliciter la Municipalité et le chef du service des finances pour le haut degré de transparence du contenu du commentaire général des Comptes 2025 de la Commune. En outre, il salue aussi le fait que des économies ont été faites tant au niveau des charges salariales, que des entretiens et de l'achat de mobilier ou de divers biens. La demande de la Cofin lors de la validation du Budget 2025 a été entendue. La vérification de plusieurs points des économies importantes proposées par la Municipalité pour le Budget 2025 a permis de confirmer que la plupart des économies proposées ont été respectées. Il indique être persuadé que ces réductions de dépenses pourront être maintenues sur le long terme, permettant ainsi de gagner quelques points d'impôts que la Commune n'aura pas à ajouter à une probable augmentation à venir de son taux d'imposition.

Discussion générale

Le Président indique que les Comptes 2025 présentent un excédent de charges de CHF 2'991'361.51 réduit à CHF 491'361.51 après prélèvements de CHF 2.5 millions sur fonds de réserve, avec une légère baisse des charges et revenus par rapport au Budget 2025, et une situation financière préoccupante due à un endettement élevé et une faible marge d'autofinancement. La gestion de la Municipalité a permis de limiter le déficit, mais la situation financière reste fragile.

Au niveau des investissements et autofinancement : les investissements 2025 s'élèvent à CHF 7.03 millions et la marge d'autofinancement de CHF 2.36 millions est insuffisante pour financer ces investissements. La Commune devra encore investir environ CHF 16 millions pour finaliser les travaux en cours. Sa capacité d'autofinancement recommandée est de CHF 5.62 millions, mais elle est bien inférieure.

Au niveau de l'endettement et ratios financiers : la dette totale au 31.12.2025 est CHF 93.8 millions, en hausse de CHF 5.83 millions, intérêts passifs payés de CHF 1.19 million, taux moyen 1.24%, le ratio d'endettement net est de 195%, bien au-delà du seuil « bon » de 100%, la dégradation des ratios limite la capacité d'emprunt future et la situation ne s'améliorera pas si les charges et le taux d'imposition restent constants.

Finalement, les efforts de la Municipalité et des services/offices pour contenir les charges en comptes par rapport au budget ont également porté leurs fruits pour limiter le déficit enregistré.

Un commissaire demande les raisons de l'augmentation constante des charges du personnel soit env. 3% par an toutes ces dernières années. Monsieur Monod répond que cela est dû au principe des annuités qui octroient automatiquement des augmentations de salaire à tous les employés de la Commune, mais que cela sera corrigé par l'introduction du nouveau Règlement du personnel en cours de revue. Le Président et plusieurs commissaires demandent à ce que ce nouveau Règlement entre le plus rapidement possible en vigueur de manière à corriger cette manière de faire. Il ne faut plus perdre de temps.

Un commissaire demande si une fois les taux de couverture de la CIP revenu au-dessus de 80%, il y aura une réduction des charges sociales (part CIP) pour la Commune. Monsieur Ntenou répond que non.

Un commissaire relève une grosse réduction par rapport au budget des achats de biens, services d'entretien et marchandises pour CHF -2.2 millions et il s'interroge si cette réduction est due à un report pur et simple de certains entretiens nécessaires. M. Ntenou indique que beaucoup de travaux d'entretien prévus au Budget 2025 n'ont pas été réalisés. Monsieur Monod juge que la situation n'est pas trop grave, les entretiens seront réalisés, mais ils seront étalés dans le temps. Concernant l'achat des biens, la Commune a utilisé certains stocks disponibles.

Un commissaire constate qu'à nouveau le montant des impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales est inférieur au budget. Monsieur Ntenou indique que cela sera pris en compte pour l'établissement du prochain budget.

Des discussions ont lieu au sujet de l'excédent de charges pour les ordures ménagère et les déchets qui présente un déficit chronique et que la Commune doit régulariser (déficit actuel de CHF 308'613.52). Monsieur Ntenou précise qu'un nouveau règlement est en cours de rédaction, qui devrait taxer les entreprises sans activité, sinon une réduction des coûts ou une augmentation de la taxe sera nécessaire pour équilibrer ce compte.

Les commissaires discutent du coût important de l'Accueil de jour (compte 7110). En effet, c'est l'envolée des coûts ces dernières années et le fonds de réserve n'aura bien plus de fonds. Les commissaires admettent qu'il faut vraiment un contrôle à exercer sur ces dépenses, sans compter qu'en 2025, les frais de transport ont dépassé de CHF 43'563.15 les frais budgétés. Monsieur Monod et Monsieur Ntenou indiquent que la structure organisationnelle de l'AAEE en elle-même est problématique ce qui engendre des coûts de structure élevés. C'est une entité qui fonctionne comme si elle était autonome alors que c'est la Commune qui supporte son déficit et assure la grande partie de son financement (hors participation des parents). Si la décision est de la laisser comme elle est actuellement, il faudrait que la Municipalité puisse diriger cette structure. Avec la mise en service de la garderie des Croisettes, le coût de l'Accueil de jour à Epalinges va encore monter de CHF 500'000 d'ici 2 ans pour osciller autour de CHF 3.8 millions. Il faudra aussi probablement revoir l'accès à ce service pour les parents, mais ce n'est pas ce que le Conseil souhaite, d'ailleurs le mercredi après-midi a été ouvert aux enfants en 2026.

Un commissaire s'interroge sur l'augmentation des jetons de présence des commissions (Compte 1000 3030.001). Monsieur Monod explique que cela est principalement due à la Cogest, mais que le nécessaire a été fait par le Président du Conseil qui est intervenu pour rappeler certaines règles.

Un commissaire demande pour le compte 1300.3092.000 « Frais de recherche de personnel » dans la rubrique 130 « RH », les raisons du dépassement d'honoraires du cabinet de recrutement de CHF 20'372.91 avec une utilisation totale de CHF 47'682.91 alors que

l'engagement de la nouvelle DRH s'est fait par des connaissances personnels. Monsieur Monod répond que ce dépassement n'est pas dû à l'engagement de la nouvelle cheffe du personnel, mais pour l'engagement d'une cheffe de service dont le profil était plus compliqué à trouver.

Un commissaire s'interroge sur les dépassements importants en relation avec le traitement du personnel occasionnel du CAP (compte 1500 3012.000 « Traitements du personnel occasionnel »). Monsieur Ntennou répond qu'un poste fixe avec un taux d'emploi particulier n'a pas pu être repourvu et que le travail y relatif a été réalisé par du personnel occasionnel, ce qui explique ce dépassement temporaire.

Les diverses questions ayant reçu des réponses satisfaisantes, le président remercie Messieurs le Syndic et Ntennou pour leur travail et collaboration.

Les discussions étant terminées, la commission passe au vote.

Conclusion

C'est par 8 voix pour et 1 abstention que la CoFin a accepté les comptes 2025 tels que présentés et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

1. d'adopter les comptes 2025 présentant un déficit de CHF 491'361.51,
2. de charger la Municipalité de transmettre les comptes 2025 à l'autorité de surveillance des finances par le biais de la Préfecture.



Epalinges, le 18 mai 2026

Sandy Warth

Président de la COFIN

